



# La CFE-CGC squatte illégalement un local SLVie \* !

Depuis plus d'un an maintenant, le local SLVie du site Grdf de Savigny-le-Temple est inaccessible aux bénéficiaires ainsi qu'aux élus des Activités Sociales. **En cause : le syndicat CFE-CGC qui occupe illégalement ce local et la direction de Grdf qui tolère, voir encourage cette situation.**

Pourtant il n'y a aucune ambiguïté quant à la destination de ce bureau : l'accord de branche sur les Moyens Bénévoles stipule l'obligation pour l'employeur de fournir un lieu accueillant les Activités Sociales sur les sites de travail et les plans du site, validé en CSE, prévoient bien à cet endroit un local SLVie.

Les directions de Grdf ont été sollicitées à de nombreuses reprises par le Président de la CMCAS pour régulariser la situation... en vain. Les responsables se renvoient la balle, du DRH jusqu'à la Directrice. En attendant, les textes en vigueur restent inappliqués, ce qui profite au représentant local de la CFE-CGC et dessert les bénéficiaires gaziers et électriciens de Seine et Marne.



**La CMCAS du 77, par le biais de son Président et des élus CGT au conseil d'administration, exige la restitution du local SLVie sur le site gazier de Savigny-le-Temple !**

**Un arrangement existe-t-il entre la direction de GRDF et cette organisation syndicale ? Si ce n'est pas le cas, tout nous pousse à le croire,** jusqu'au comportement et aux mensonges éhontés du représentant de la CFE-CGC au conseil d'administration lors de la séance du 26 septembre dernier.

La délégation CGT exige la restitution du local SLVie. Elle a donc mis au vote une proposition mandatant le Président de la CMCAS pour ester en justice la direction... le représentant CFE-CGC a nié être au courant de la situation et a même voté POUR la restitution des locaux !

Quel manque de considération pour les bénéficiaires, qui sont dans l'attente et demandent, que cet accueil de proximité soit ouvert comme il se doit, dans le respect des agents actifs et en inactivité de service.

La CGT reste à votre disposition pour toute information complémentaire et pour organiser des actions collectives visant à mettre fin à cette situation de « squattage » et d'appropriation du bien commun.

## La CGT exige des directions :

- qu'elles agissent pour mettre fin à cette situation inacceptable et discriminatoire
- qu'elles respectent l'accord moyens bénévoles qui prévoit sur chaque site un local SLVie.

**C'est ensemble, que nous pouvons faire entendre notre voix et défendre nos droits.**

Melun, le 9 octobre 2023

*\* Attention quand une organisation syndicale fait du copinage avec la direction, ce ne sont jamais les agents qui en ressortent gagnants.*